

Plan : Acteur Prévention Secours (APS) - Intervenant de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD) -

CADRE RÉGLEMENTAIRE

« L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du salarié. (Article L.4121 du code du travail) Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, et la mise en place d'une organisation adaptée.

PUBLIC CONCERNÉ

Intervenant du secteur de l'aide et du soins à domicile.

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant à domicile est exposé
- + Tendre à l'amélioration de ses différentes situations de travail identifiées
- + Améliorer la qualité de prise en charge des personnes aidées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Exposés interactifs
- + Démonstration pratique pour les différentes manutentions
- + Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir
- + Mise en situation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Supports visuels (ordinateur, vidéo projecteur)
- + Supports papier pour les participants
- + Lit médicalisé
- + Lève-personne
- + Verticalisateur
- + Fauteuil roulant
- + Matériel de simulation dont mannequins
- + Défibrillateurs automatisés externes

INTERVENANT

Formateur professionnel à jour de formation continue, certifié par l'INRS pour la formation d'Acteur Prévention et Secours de l'Aide et du Soins à Domicile

DURÉE

3 jours - 21 heures (2 jours consécutifs + 1 jour)

Le troisième jour de formation se réalisera 8 à 10 jours plus tard

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

ÉVALUATION & VALIDATION

Le titulaire du certificat **d'Acteur Prévention Secours** est réputé détenir par équivalence, le **certificat de SST** et le **certificat d'acteur PRAP IBC**

Le certificat est valable 24 mois, une séance de maintien et d'actualisation des compétences (M.A.C) est obligatoire, à raison d'une journée tous les 2 ans.

Les participants se verront remettre un aide-mémoire reprenant l'ensemble de la formation.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + D'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.
- + Mettre en place des méthodes sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée.
- + D'adopter un comportement adapté en cas d'accident.

Renseignements & Inscriptions

crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr

 04 77 59 39 72

Fiche d'inscription - [ici](#) -

**ORGANISATION AVEC
SYSTÈME QUALITÉ
CERTIFIÉ PAR DNV GL
= ISO 9001 =**


croix-rouge française

PROGRAMME DE FORMATION : 21 HEURES

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

JOUR 1 COMPÉTENCE 1 : LA PREVENTION

PARTIE 1 : SITUER SON ROLE D'ACTEUR DE LA PREVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

- + Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- + Situer les différents acteurs de la prévention et leur rôle
- + Situer l'importance des risques dans son activité professionnelle

PARTIE 2 : IDENTIFIER LES SITUATIONS DANGEREUSES LIEES A SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- + Observer sa situation de travail
- + Repérer et formaliser les situations dangereuses
- + Différencier les phénomènes accidentels des atteintes à la santé

PARTIE 3 : REPERER LES SITUATIONS A RISQUES LIEES A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- + Situer les principaux éléments de l'anatomie
- + Identifier les différentes atteintes de l'appareil locomoteur (os, muscles et articulations)

PARTIE 4 : AGIR ET REAGIR LORS D'UNE EXPOSITION A UNE SITUATION DANGEREUSE

- + Analyse de sa situation de travail
- + Proposition d'axes d'amélioration en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention en tenant compte de la personne aidée et de son environnement

PARTIE 5 : METTRE EN PLACE DES METHODES DE TRAVAIL SECURISANTE

- + Réaliser les gestes appropriés et utiliser les aides techniques mis à sa disposition

JOUR 2 COMPÉTENCE 2 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

PARTIE 6 : SECOURIR

- + Situer son rôle de sauveteur secouriste du travail
- + Réaliser une protection adaptée
- + Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action
- + Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- + Secourir la victime de manière appropriée

JOUR 3 COMPÉTENCES 1 ET 2

PARTIE 7 : VALIDATION DE LA COMPÉTENCE 1

- + Etre capable d'analyser une situation de travail
- + Lors d'une manutention, être capable de mettre en pratique les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

PARTIE 8 : SECOURIR

- + Rappel sur les techniques vu précédemment
- + Secourir la victime de manière appropriée

PARTIE 9 : INFORMER LA PERSONNE AIDÉE OU L'ENTOURAGE FAMILIAL DES SITUATIONS DANGEREUSES IDENTIFIÉES

- + Analyser la situation pour trouver le bon interlocuteur
- + Créer un milieu relationnel favorable à l'échange

PARTIE 10 : ALERTER LA HIERARCHIE

- + Rendre compte des dangers identifiés

PARTIE 11: VALIDATION DE LA COMPÉTENCE 2

- + A partir d'une mise en situation d'accident du travail simulé, mettre en œuvre l'action de secours appropriée